



GFI Informatique Aix en Provence élection des délégués du personnel 2015

Ne laissez personne choisir à votre place : VOTEZ

Salariés ceci vous concerne



Ces élections sont organisées, afin d'élire vos représentants :
les Délégués du Personnel d' Aix en Provence

Si nous parvenons à 10% des suffrages de l'Union Economique et Sociale GFI, la CFDT pourra vous représenter et négocier les accords d'entreprise avec la direction.



Christophe SIMON

Basé depuis 1996 en région PACA, j'ai réalisé trois mandats de délégué du personnel dans deux SSII

- Mes engagements :**
- continuer à défendre les salariés de l'agence d'Aix en Provence en capitalisant sur l'expérience acquise
 - continuer à informer les salariés face aux menaces de mutation et de déplacements lointains
 - continuer à soulever les problèmes par les questions mensuelles.

Mon bilan : Il peut être consulté sur l'intranet GFI à travers les questions que j'ai posé lors du précédent mandat

Mon mail : cfdt.med@gmail.com

Nos objectifs :

- Maintenir les réunions mensuelles avec la direction. Ce lien est une nécessité.
- Suivre les modalités d'application des textes encadrant notre activité. Code du travail , convention collective syntec, accord d'entreprise. Ceci inclut des aspects de notre quotidien tels que remboursement des frais, conditions de déplacement, ordre de mission....
- Mise en place d'un observatoire des sanctions disciplinaires (avertissement, convocation à un entretien....) qu'il faut suivre et encadrer pour aider le salarié.
- Interlocuteur de la direction. Partenaire social, nous avons la charge de vous représenter et d'être un interlocuteur crédible envers la direction.
- L'implantation dans les bouches du Rhône de la CFDT peut fournir une assistance et des conseils extérieurs à l'agence GFI



Relayer toute réclamation individuelle ou collective concernant la réglementation du travail :

- Code du travail
- Convention collective
- Salaires
- Durée du travail
- Hygiène et sécurité

Etre l'interlocuteur de l'inspecteur du travail :

- Lors de ses visites dans l'entreprise
- Le saisir pour les problèmes d'application du droit du travail

Plus d'informations sur

cfdtgfi.jimdo.com